



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 10 septembre 2024

N° d'affaire : 2023.BKD.7761

Rapport de gestion 2023 de l'Université de Berne

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Il est pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif « Rapport de gestion 2023 de l'Université de Berne » avec la déclaration de planification suivante :

1. Les subventions cantonales aux hautes écoles ainsi que les mandats de prestations doivent tenir compte de manière appropriée des mesures relatives au personnel prescrites par le canton. Dans ce contexte, les parties responsables ont l'obligation de concevoir le mandat de prestations de manière à éviter que les fonds principaux ne deviennent déficitaires au cours de la période de prestations.

Berne, le 10 septembre 2024

Au nom du Grand Conseil



Dominique Bühler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général